



COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Mardi 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 16 avril 2026.

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothee ANNEBICQUE, Philippe CARLIER, Frédéric LELEU, Joseph CARLIER, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Noémie DELATTRE, Justine HILMOINE, Leslie FOUACHE, Emilie HUGOT, Jacky FACON, Fabienne DILLY

Absents excusés : Doriane DELHEZ

Secrétaire de séance : Anthony GOMEL

Assistait également : Angélique BROUSSART

Présents : 14 POUR : 12 CONTRE : 0 Abstention : 1

Délibération n° 21 /2026 : approbation du budget primitif Assainissement 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Assainissement 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 16 avril 2026, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 295 921.58€

Dépenses et recettes d'investissement : 96 362.50€

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	295 921.58€	295 921.58€
INVESTISSEMENT	96 362.50€	96 362.50€

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	295 921.58€	295 921.58€
INVESTISSEMENT	96 362.50€	96 362.50€

- Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à hauteur de 7.5% maximum des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 30/04/2026
et publication le 30/04/2026

Dohem, le 28/04/2025

Le Maire,

David DAMBRUNE



Le Maire, D.DAMBRUNE



Le secrétaire de séance